

Règles de vie 2022-2023 de l'École polyvalente La Pocatière

Notre code de vie vise à favoriser l'implantation de services pédagogiques uniformes pour l'élève, le personnel de l'école, les parents ainsi que pour toute la communauté scolaire. Notre objectif premier est d'assurer le plein épanouissement personnel et académique de l'élève afin de maximiser sa réussite à tous les niveaux. Il établit, par écrit, les attentes fondamentales envers l'élève tout en faisant transparaître les valeurs de notre école. Sous des principes d'enseignement, notre code de vie guide les élèves vers un épanouissement général sain; une approche pédagogique supportée par le développement d'habiletés sociales afin que tous puissent vivre en harmonie, et ce, avec un sentiment de sécurité.

Les normes et attentes de comportement décrites dans ce document visent tous les élèves et demandent la collaboration de tous les membres de la communauté scolaire, y compris les enseignants, les membres du personnel, les bénévoles, les parents et les visiteurs lorsqu' :

- ils sont présents sur le terrain de l'école ;
- ils voyagent en autobus;
- ils participent à des activités parascolaires ;
- ils participent à des activités à l'extérieur de l'école ;
- ils s'engagent dans une activité qui aura un impact sur le climat de l'école.

Nos valeurs

L'appartenance au milieu

Participer à l'organisation des activités

Participer aux différentes activités directement ou indirectement

Sentiment d'efficacité personnelle et collective

Valoriser la progression, l'effort et la réussite de tous

Reconnaître les forces de chacun

Respect de soi, des autres et des différences

Se saluer en souriant; accueillir l'autre chaleureusement

S'exprimer de façon claire et polie au bon moment et à la bonne personne

Traiter avec égard le travail de chacun en encourageant et en valorisant les différentes personnes

Intervenir positivement (éduquer et préserver l'intégrité de la personne)

Glossaire

Article LIP 18.1. L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du centre de services scolaire ainsi qu'envers ses pairs.

Il doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. À cette fin, il est tenu de participer aux activités de l'école qu'il fréquente concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence.

2012, c. 19, a. 3; 2020, c. 1, a. 312.

Civisme

Ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie en groupe. Ce concept fait référence aux devoirs et responsabilités de citoyen dans l'espace public (L.I.P. article 18.1 et 96.6).

Conflit

On dit qu'il y a conflit lorsque des personnes sont en *désaccord sur des besoins ou sur des valeurs*. Il est normal de vivre des conflits, c'est pourquoi il est important d'apprendre de bonnes méthodes pour les résoudre pacifiquement.

La difficulté à régler un conflit peut entraîner des sentiments négatifs (ex: jalousie, vengeance) et dégénérer en comportements violents.

Intimidation = Tolérance 0

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace**, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (L.I.P. article 13).

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.I.P. article 13).

École en santé

L'École Polyvalente La Pocatière est un édifice déclaré sans fumée et est également une « École en santé ». Depuis le 1^{er} septembre 2006, **il est interdit** à quiconque de **fumer** et de **vapoter** sur les terrains des établissements d'éducation **en tout temps**.

OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

ARTICLES DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Article 14.

Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité.

1988, c. 84, a. 14; 1990, c. 8, a. 2.

Article 17.

Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

1988, c. 84, a. 17.

Article 18.

Le directeur de l'école s'assure, selon les modalités établies par le centre de services scolaire, que les élèves fréquentent assidûment l'école.

En cas d'absences répétées et non motivées d'un élève, le directeur de l'école ou la personne qu'il désigne intervient auprès de l'élève et de ses parents en vue d'en venir à une entente avec eux et avec les personnes qui dispensent les services sociaux scolaires sur les mesures les plus appropriées pour remédier à la situation.



Lorsque l'intervention n'a pas permis de remédier à la situation, le directeur de l'école le signale au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé par écrit les parents de l'élève.

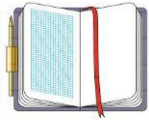

1988, c. 84, a. 18; 1990, c. 8, a. 5; 2020, c. 1, a. 312.

N.B. les parents doivent prendre connaissance des règlements et signer à la fin.

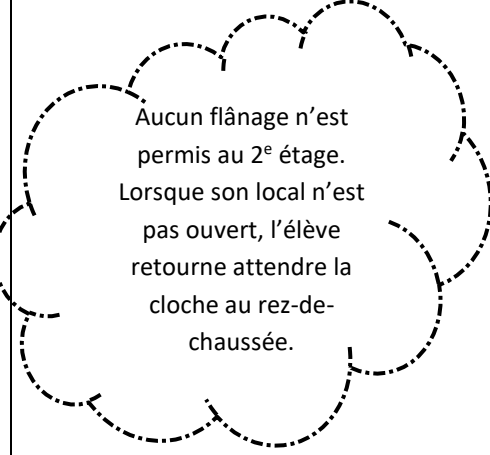

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
1. ABSENCES ET PRÉSENCES AUX COURS	Toute absence doit être signalée la journée même au plus tard	
1.1 PRÉSENCE AUX COURS	<p>Pour motiver l'absence d'un élève, le parent doit communiquer avec l'école avant ou la journée même que l'absence ait lieu. Pour ce faire, trois façons sont offertes :</p> <p>1- Autorisation écrite du parent remise à la réception de l'école :</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>2- Message téléphonique fait à la réceptionniste (boîte vocale disponible 24 heures) au 418-856-2413, poste 2010</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>3- Courriel envoyé à la secrétaire polypoc@csskamloup.gouv.qc.ca (important : en cas de doute de la provenance, une vérification sera faite auprès des parents)</p> <p>À son retour :</p> <p>L'élève a la responsabilité de communiquer avec ses enseignants pour reprendre les travaux, les tests ou les examens qui ont été effectués durant son absence.</p>	<p>Pour chaque période d'absence ou de retard non motivée par un parent, l'école a prévu une gradation dans les sanctions.</p> <p style="text-align: center;"><i>Voir la page suivante (p.7)</i></p> <p>*** La direction se garde un droit de réserve pour les cas qu'elle juge particuliers et pourrait faire un signalement à la DPJ s'il y a lieu.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p>Après 24 heures sans nouvelles du parent, l'école va considérer cette absence comme <u>non motivée.</u></p> </div> <p><i>Ces mesures servent à répondre aux attentes des parents relativement au transfert de responsabilités (parents – école) et à la sécurité de nos élèves.</i></p>
1.2 ABSENCE LORS D'UNE ÉVALUATION	<p>Tout élève peut s'absenter pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendez-vous médical <u>avec billet</u> ➤ Rencontre avec un professionnel, sauf pour les épreuves de fin d'année ➤ Convocation à la cour ➤ Décès dans la famille ➤ Sortie sportive provinciale 	<p>L'élève devra reprendre son évaluation au moment jugé opportun par son enseignant par exemple : le midi en retenue.</p> <p>Pour toute absence non motivée lors d'une évaluation, l'élève se verra attribuer la note « 0 ».</p>






RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
 <p>1.3.1 ABSENCES NON MOTIVÉES</p>	<p>L'élève doit rencontrer les enseignants pour qu'ils lui précisent le travail à reprendre et s'assurer qu'il sera à jour dans ses travaux.</p> <p>L'élève doit, le plus tôt possible, rapporter le travail qu'il a effectué.</p> <p>Les enseignants vérifient le travail de l'élève et peuvent faire reprendre le travail, si celui-ci n'est pas à leur satisfaction.</p> <p>Lors d'une absence non motivée, l'élève devra en plus de faire le travail demandé, se présenter à une retenue à laquelle le titulaire ou le responsable des absences/retards l'assignera.</p>	<p>1^{re} et 2^e absence = 1 retenue pour chacune des absences.</p> <p>3^e absence = 1 retenue et un courriel aux parents</p> <p>4^e absence = 1 retenue</p> <p>5^e absence = ½ journée pédagogique + une rencontre avec la direction et le tuteur + un appel aux parents</p> <p>6^e absence = 1 retenue</p> <p>7^e absence = 1 journée pédagogique + une rencontre avec la direction, le tuteur et les parents</p> <p>8^e et 9^e absence = 1 retenue pour chacune des absences</p> <p>10^e absence = Suspension interne de 2 jours (sans pause avec les autres élèves)</p>
<p>1.3.2 RETARDS NON MOTIVÉS</p> 	<p>Si un élève arrive en retard, il doit passer par la réception avant d'aller en classe. La réceptionniste signe le retard dans son agenda qu'il devra présenter à son enseignant.</p>	<p>3^e retard = 1 retenue le midi de 30 minutes donnée par le tuteur</p> <p>5^e retard = 1 retenue le midi (50 minutes) par la TES + un avis aux parents</p> <p>7^e retard = ½ journée pédagogique + une rencontre avec l'encadrement, et un appel aux parents</p> <p>9^e retard = 1 journée pédagogique + rencontre avec la direction, le tuteur et les parents.</p> <p>10^e retard = Suspension interne d'un jour (sans pause avec les autres élèves)</p>



RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>1.4 PRÉSENCE APRÈS L'ÉCOLE</p> <p>Après 16 h, l'élève doit quitter l'école, sauf s'il participe à des activités parascolaires. Dans ce cas, l'élève doit se rendre sur les lieux de l'activité et y rester jusqu'à la fin.</p> <p>1.5 SORTIES LE MIDI</p> <p>Les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire doivent avoir une autorisation écrite des parents pour sortir du terrain de l'école le midi. Un passeport sera apposé au dos de la carte étudiante.</p>	<p>Tout adulte peut demander à l'élève de justifier sa présence.</p> <p>Un appel aux parents sera fait.</p>	<p>L'élève doit quitter sur-le-champ s'il ne peut justifier sa présence.</p>
<p>2. AGENDA</p> <p>L'agenda de l'École polyvalente La Pocatière est obligatoire pour tous les élèves.</p> <p>Il est un recueil d'informations, un outil de planification pour l'élève et un moyen de communication pour les parents et les enseignants.</p>	<p>L'agenda n'est pas un journal intime. <u>Il doit être gardé propre et complet.</u></p> <p><u>L'élève doit l'avoir en sa possession à tous ses cours.</u></p> 	<p>Si l'agenda est considéré comme incomplet, inutilisable ou introuvable, l'élève est responsable de le renouveler à ses frais.</p>
<p>3. ÉDUCATION PHYSIQUE</p> <p>En ce qui concerne le cours d'éducation physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - seul un billet d'un parent peut motiver la non participation d'un élève pour la durée d'une période; - seul un billet médical peut motiver la non participation pour une période à moyen ou long terme; - la présence de l'élève au gymnase demeure obligatoire car il est sous la responsabilité de l'enseignant. 	<p>*Au gymnase, il est interdit de mâcher de la gomme, de laisser de l'argent ou des bijoux dans les vestiaires du gymnase et de se rendre dans le vestiaire avant la première cloche.</p> <p>*Il est recommandé que l'élève possède ses patins à glace.</p> <p>Costume obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chandail de sport (T-shirt) • Pantalon de sport (cuissard ou long) • Espadrilles. 	<p>L'élève devra travailler le volet éducation à la santé pendant son retrait par des lectures, des rédactions ou par tout travail en lien avec le cours.</p>  <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p><i>*Les vêtements de sport doivent être adaptés à l'activité et la température au besoin et différents de ceux portés en classe.</i></p> <p><i>*La même règle s'applique pour les activités du midi.</i></p> </div>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>4. BIBLIOTHÈQUE</p> <p>L'élève doit remettre à temps et en bon état les livres empruntés.</p> <p><i>***Voir règlements de la bibliothèque page 25</i></p>	<p>Les livres perdus ou brisés doivent être remboursés.</p>	<p>Une facture sera envoyée aux parents.</p> <p>Si les amendes encourues demeurent impayées, l'élève se verra refuser l'accès au prêt de livres.</p>
<p>5. CASIERS</p> <p>Il est obligatoire de <u>conserver le même casier</u> que celui assigné en début d'année dont le numéro est indiqué sur l'horaire de l'élève et d'assurer le maintien de son bon état.</p> <div data-bbox="175 1003 532 1388" data-label="Image"> </div> <hr/> <p>L'élève doit vider son casier au plus tard le 23 juin de l'année en cours.</p>	<p><u>Les casiers sont la propriété de l'école.</u> Cependant, l'élève est responsable de sa propreté.</p> <p>Pour éviter toute problématique, le casier de l'élève doit être <u>VERROUILLÉ EN TOUT TEMPS</u> par un cadenas.</p> <p>L'élève est responsable des biens personnels qu'il laisse à l'école dans son casier, dans son vestiaire d'éducation physique ou ailleurs.</p> <p>Les mêmes consignes s'appliquent dans les lieux où l'école tient ses activités (Centre Bombardier, Cégep, etc.).</p> <p>Aucune flânerie dans les rangées de casiers ne sera tolérée.</p>	<p>Exiger le retour au casier d'origine.</p> <p>L'école se réserve le droit de facturer les frais de réparation s'il y a bris.</p> <div data-bbox="1052 1058 1507 1367" data-label="Image"> </div> <hr/> <p>Le contenu de son casier sera donné à des organismes sociaux.</p>


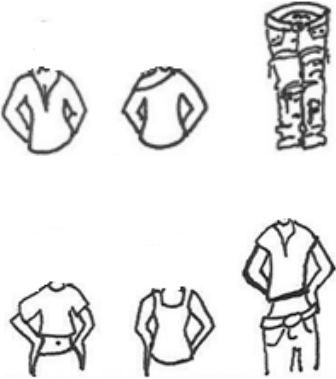

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>6. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE</p> <p>L'élève doit circuler calmement dans l'école, et ce, en tout temps, sans bousculade ni bruit excessif.</p>  <p>Aucun flânage n'est permis au 2^e étage. Lorsque son local n'est pas ouvert, l'élève retourne attendre la cloche au rez-de-chaussée.</p>	<p>L'agenda est obligatoire en classe et est nécessaire <u>pour toute circulation pendant les heures de classe</u> (voir carton vert).</p> <p>Le matin, le midi et lors des pauses, la circulation au 2^e étage n'est pas permise.</p> <p>Seuls les élèves inscrits aux récupérations qui se rendent à la bibliothèque ou qui ont une rencontre avec un enseignant seront autorisés à circuler.</p> <p>Lors de ces périodes, les élèves doivent demeurer dans les endroits où la surveillance est assurée par des adultes.</p>	<p>Avertissement</p>  <p>Seules les sorties de classe pour une urgence sont autorisées.</p>
<p>6.1 RÈGLES DE CIRCULATION POUR VÉHICULES ROUTIERS SUR LES TERRAINS DE L'ÉCOLE.</p> <p>L'élève qui utilise son véhicule (voiture, mobylette) pour venir à l'école doit respecter le code de la sécurité routière.</p> <p>Dès son arrivée, il doit se rendre à l'espace de stationnement prévu à cet effet.</p>	<p>Par conséquent, il ne doit pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Circuler durant les pauses, ni démarrer le moteur; ▪ Flâner autour ou dans les véhicules; ▪ Circuler sur une seule roue (faire du "well"); ▪ Utiliser exagérément l'accélérateur dans le but de faire du bruit; ▪ Klaxonner inutilement; ▪ Circuler sur les passages piétonniers. 	<p>Comme nous sommes assujettis au code de la sécurité routière, une intervention policière peut être envisagée pour s'assurer de la sécurité de tous.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 20px;"> <p>Utiliser un autre moyen que le transport scolaire (autobus) pour venir à l'école est un privilège et la direction a le droit de refuser ce privilège à un élève qui ne se conforme pas aux règles.</p> </div>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>7. DÉPART DÉFINITIF</p> <p>Lorsqu'un élève quitte l'école en cours d'année scolaire, les parents doivent obligatoirement avertir la direction.</p>	<p>La conseillère en orientation remettra au parent et à l'élève le formulaire « Avis de départ » qu'ils complèteront et signeront en remettant les volumes et le matériel qui appartiennent à l'école.</p>	
<p>8. NOURRITURE ET PROPRETÉ</p> <p>La cafétéria et le café Phénix sont les seuls endroits où il est permis de manger et de boire.</p> <p>Aucune nourriture ne doit être consommée ailleurs dans l'école. Sauf avec l'autorisation et la supervision d'un adulte.</p> <p>Il est strictement interdit de manger dans le gymnase.</p> <p>Toutes les boissons énergisantes sont strictement interdites à l'école.</p> <p>Ce règlement s'applique également pour les élèves participant aux activités parascolaires.</p>	<p>Avec l'autorisation de l'enseignant seule la gourde d'eau peut être acceptée en classe.</p> <p>À la cafétéria, l'élève est tenu de déposer son plateau et ses déchets aux endroits indiqués.</p> <p>Il est également tenu de laisser sa place propre (chaises, tables, plancher).</p> <p>Les élèves ont l'obligation de respecter les consignes et les interventions des surveillants.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement 2. Travaux de nettoyage 
<p>9. PLAGIAT</p> <p>Chaque élève doit se conformer aux règles de l'honnêteté intellectuelle lorsqu'il réalise ses tests, ses examens et ses travaux.</p> <p>EXEMPLES DE PLAGIAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> *copier le travail d'un autre élève; *copier/coller sur Internet; *utiliser des informations sans donner la source; *prêter son travail à un autre élève pour qu'il copie; *avoir en sa possession tout appareil électronique est strictement interdit lors d'une évaluation. 	<p>L'enseignant inscrira l'événement au dossier de l'élève (GPI) et en informera la direction et le parent.</p> <p style="text-align: center;">Voir p. 14</p>	<p>Lors d'une session d'examens, l'élève devra quitter le local sur-le-champ et il aura automatiquement la note « zéro ».</p> <p>Lors de travaux ou de tests en cours d'année, l'élève aura automatiquement la note « zéro ».</p> <p>Tout élève complice de plagiat sera pénalisé.</p> <p>L'élève se verra automatiquement attribuer la note « zéro ».</p>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>10. RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DU MATÉRIEL</p> <p><u>Adopter un comportement empreint de civisme.</u></p> <p>Relations amoureuses : Elles doivent être empreintes de décence et de discrétion.</p> <p>Respect des autres : En tout temps, l'élève doit être respectueux envers les autres élèves et le personnel de l'école. Il doit régler ses conflits de façon pacifique.</p> <p>Vouvoiement : Pour normaliser les relations entre les élèves et le personnel de l'école, nous demandons aux élèves de vouvoyer tout le personnel de l'école en tout temps.</p> <p>Langage :</p> <p>Les sacres et les expressions grossières sont impropres à exprimer correctement une pensée. L'élève doit développer un vocabulaire respectueux des valeurs d'un milieu d'éducation.</p> <p>Respect du matériel : L'élève a le devoir de conserver propre et en bon état le matériel mis à sa disposition par l'école.</p>	<p>L'élève reconnaît à tous les membres du personnel de l'école le rôle d'éducateur et donc, le droit d'intervention lorsqu'il déroge aux règles de bonne conduite et à celles du savoir-faire et du savoir-vivre.</p>  <hr data-bbox="618 1602 1060 1606"/> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement verbal 2. Manquement inscrit dans l'agenda 3. Les élèves qui persistent à ne pas vouloir suivre les directives des adultes seront rencontrés par la direction. <p>L'élève recevra une facture, s'il y a bris ou perte du matériel qui appartient à l'école (manuels, romans, livres de la bibliothèque, calculatrice, outils technologiques, bureaux, matériel de laboratoire...).</p>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>10. ENCADREMENT DES ÉLÈVES</p> <p>SERVICE D'INTERVENTION</p> 	<p>Tout élève exclu de sa classe en plan d'urgence sera guidé au local d'intervention « La Sphère ».</p> <p>Trois niveaux d'intervention sont prévus :</p> <p>1- L'enseignant réfère l'élève à la Sphère et le parent est informé.</p> <p>2- L'enseignant est responsable de ses élèves et communique avec le parent pour l'informer de la situation.</p> <p>3- La direction, les professionnels et les enseignants prennent des décisions pour soutenir l'élève et assurer un climat propice à l'apprentissage des autres élèves.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'intervenant et l'enseignant communiquent avec le parent; Une note est inscrite dans le dossier de l'élève (SPI ou GPI); Rencontre de réintégration en classe avec la personne responsable de la Sphère, l'enseignant, un professionnel et la direction au besoin; S'il y a récurrence, l'élève est référé à la direction qui prendra une décision avec les différents professionnels, les enseignants et le parent : suspension interne ou externe, réintégration, suivi de l'élève par un professionnel.
<p>11. LOI SUR LE TABAC</p> <p>1. Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur de tous les locaux de l'École Polyvalente La Pocatière ainsi que d'avoir en sa possession tous produits destinés à cet usage. (Incluant la doseuse)</p>  <p>2. Également, il est interdit de fumer ou de vapoter en tout temps sur les terrains de l'école, incluant tous véhicules, les transports scolaires, les terrains sportifs, les parcs de jeux de même que les aires réservées aux spectateurs.</p>	<p>1. Confiscation immédiate et définitive.</p> <p>2. Courriel aux parents.</p>	<p>Une contravention peut être envoyée à la personne fautive (élève ou adulte). Avec la nouvelle loi, l'amende passe de 250 \$ min. à 750 \$ max.</p>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>12. MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE</p> <p>Seule l'utilisation des appareils suivants sera autorisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - infonuagique; - portable (Lexibar); - tablette (dictionnaire électronique); - écouteurs (à la demande de l'enseignant). <p>Le cellulaire devra rester dans le casier de l'élève durant les heures de cours.</p> <p><i>Les appareils électroniques peuvent être utilisés dans les zones publiques. Par zones publiques, nous faisons référence à la cafétéria, l'agora, les corridors du rez-de-chaussée / zone de casier.</i></p> <p><i>Pour tous les autres endroits y compris le 2^e étage, les vestiaires et le gymnase, les appareils technologiques sont strictement interdits.</i></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 20px;"> <p>L'école n'est pas responsable des pertes et des vols si l'élève prend la décision d'apporter ces appareils.</p> </div>	<p style="border: 1px dashed black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-bottom: 10px;"><i>Dans un monde qui évolue constamment, il est impossible d'ignorer la nature changeante de l'utilisation de la technologie. Il est donc important de considérer cette technologie et de l'intégrer de façon saine dans notre école.</i></p> <p>Si un élève contrevient à ce règlement</p> <hr style="width: 50%; margin: 20px auto;"/> <p>Il est interdit de filmer ou de prendre des photos autre qu'avec permission pour un projet pédagogique.</p> <p>Il est interdit de faire de la cyber intimidation, du harcèlement ou du sexting.</p> <div style="border: 1px dashed black; border-radius: 50%; padding: 20px; margin-top: 20px; text-align: center;"> <p>Lors des examens, l'élève ne peut avoir en sa possession tout appareil qui permet la communication, la navigation sur internet, la traduction de texte, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données.</p> <p>Tout élève contrevenant à ce règlement sera expulsé de la salle d'examen et se verra attribué « la note 0 ».</p> </div>	<p>L'appareil sera automatiquement confisqué par la personne en autorité et remis au secrétariat.</p> <p>➤ Sera confisqué jusqu'à 16h00.</p> <p><i>Après trois récidives, l'enseignante ressource à l'encadrement communiquera avec le parent.</i></p> <p><i>Après cinq récidives, la direction communiquera avec le parent.</i></p> <p>Toute infraction sera sanctionnée par l'école et la police peut être contactée.</p>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>13. TENUE VESTIMENTAIRE ET RESPECT</p> <p>L'élève doit se présenter à l'école vêtu de façon propre et décente. Les vêtements portés à l'école doivent respecter les normes socialement reconnues pour un milieu éducatif</p>	<p>NE SONT PAS ACCEPTÉS:</p> <p>Tout vêtement qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ fait la promotion de violence, drogue, alcool et images à connotation sexuelle ou discriminatoire; ♦ laisse voir le décolleté, les épaules, le dos ou plus d'un pouce de l'abdomen (une bretelle de moins de 3 cm de largeur ainsi que les camisoles à dos nageur) ; ♦ laisse voir les sous-vêtements (pantalon à taille basse, blouse transparente ou de dentelle portée sans camisole, ...) ♦ est TROUÉ OU DÉCHIRÉ. ♦ <u>Mini-jupe et culotte courte</u> : inférieur à la mi-cuisse; ♦ <u>Cuissard et micro short</u> ; ♦ <u>Sandaes de plage</u> « gougounes »; ♦ <u>Souliers et bottes</u> avec bouts en acier. 	<p>1. Manquement dans l'agenda.</p> <p>2. L'élève devra se changer et porter un chandail ou un pantalon réglementaire.</p> <p>3. Appel aux parents si besoin</p>
<p>LES CHAUSSURES SONT OBLIGATOIRES EN TOUT TEMPS.</p>		
<p style="text-align: center;">AUTORISÉ</p>  <p style="text-align: center;">INTERDIT</p> 	<p>Capuchon, chapeau, casquette, tuque, manteau, souliers et bottes souillés doivent être déposés par les élèves dans leur casier dès leur arrivée à l'école et repris à leur départ.</p>	
		

RÈGLES DE CONDUITE	SANCTIONS
<p>14. GESTES GRAVES ET ILLÉGAUX</p> <p>(RÉFÉRENCE PAGE 18)</p>	<p>(Exemples de sanctions possibles)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute personne témoin ou au fait de tels gestes doit immédiatement en informer la direction. ➤ En toute circonstance, l'élève n'est jamais légitimé de mettre en danger la sécurité et l'intégrité des autres, élèves et adultes, à l'école, sur le terrain de l'école et dans le transport scolaire. ➤ De plus, il est interdit de souligner certains événements (anniversaires de naissance, initiation, etc.) en portant atteinte à l'intégrité de la personne. <div style="border: 2px solid black; border-radius: 20px; padding: 10px; text-align: center; margin: 20px auto; width: 80%;"> <p>POSSIBILITÉ DE SUSPENSION PAR LA DIRECTION</p> </div>	<p>Un geste grave entraîne une intervention rapide de la direction et l'application d'une sanction en lien avec la gravité ou le caractère répétitif du geste posé.</p> <p>Une suspension pouvant aller jusqu'à dix jours pourra être prévue selon la gravité du geste.</p> <p>1 : Téléphoner aux parents pour les aviser du geste posé et les informer de la sanction retenue.</p> <p>2 : Simultanément, l'élève peut être référé aux autorités policières.</p> <p>3 : L'élève réintégrera l'école ou la classe accompagné de son tuteur ou de ses parents.</p>

Apprenant à la maison :

La nétiquette en visioconférence



+ Vêtements appropriés

À la maison tout comme à l'école :

- Je porte une tenue appropriée.
- Je soigne mon apparence.

Respect +

- Je soigne mon langage autant à l'écrit qu'à l'oral.
- J'évite les mots écrits en majuscules.
- J'active ma caméra et mon micro à la demande de l'enseignant.
- J'attends mon tour de parole.
- Je respecte la différence.
- Je suis ponctuel.
- Je ne fais pas de saisie d'écran ou d'enregistrement à moins d'y avoir été invité.
- Je ne diffuse rien sur les réseaux sociaux en lien avec la visioconférence.



+ Nourriture et breuvages

À la maison tout comme à l'école :

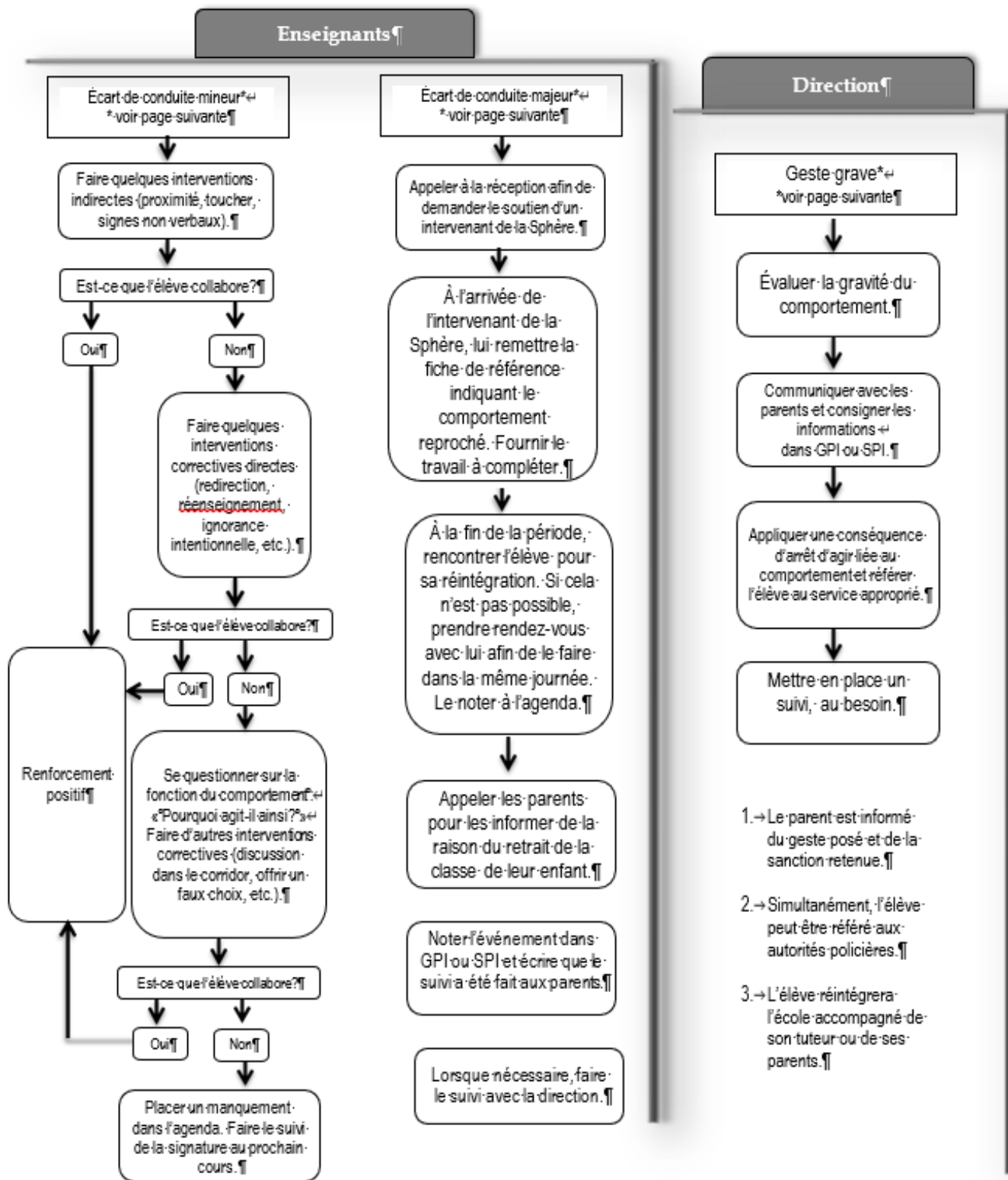
- Je mange aux pauses.
- Je bois de l'eau si nécessaire.

Environnement contrôlé +

- J'éloigne les sources de distraction.
- Je gère les éléments qui peuvent causer du bruit et perturber la visioconférence : bruits, présence à mes côtés, etc.



L'ADULTE EST TÉMOIN D'UN COMPORTEMENT PROBLÉMATIQUE...
J'évalue la situation...



Dans le cas où un élève démontre des signes d'anxiété, de peur ou de stress et n'est pas apte à suivre le cours, veuillez le référer à un professionnel.

ÉCART DE COMPORTEMENT MINEURS <i>AVERTISSEMENT OU MANQUEMENT (En lien avec la gestion de classe de l'enseignant)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> N'a pas son matériel N'est pas à sa place de façon répétée Ne complète pas ses travaux ou ses devoirs Refuse de travailler Lance des objets sans intention de blesser Apporte de la nourriture en classe Circule en classe sans permission N'est pas prêt au son de la cloche Dessine sur le mobilier N'écoute pas la personne qui parle Refuse de travailler en équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Ne fais pas les tâches demandées Ne fais pas signer ses documents Ne s'assoit pas correctement Dérange les autres Apporte des objets interdits Argumente ou parle fort Encourage les mauvais comportements des autres Fait des bruits, dit des paroles ou pose des gestes inappropriés Parle à des moments inappropriés Se tiraille
Conséquences possibles :	
<ul style="list-style-type: none"> Avertissement Manquement Reprise du temps perdu 	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion écrite Geste réparateur Autres conséquences décidées par l'enseignant
Cette liste est exhaustive et sujette au changement selon le cadre établi en classe par l'enseignant en début d'année	

ÉCART DE COMPORTEMENT MAJEURS <i>NÉCESSITANT UNE SORTIE DE CLASSE OU L'INTERVENTION DU COMITÉ D'ENCADREMENT/ DE LA DIRECTION (En lien avec le code de vie de l'école)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Tient des commentaires racistes, sexistes, homophobes Parle en sacrant ou en blasphémant A un comportement qui empêche complètement un enseignant de poursuivre son cours ou fait en sorte que les autres élèves n'ont plus accès aux apprentissages Quitte la classe sans permission (sortie de classe non autorisée) Avis répétés pour un même manquement 	<ul style="list-style-type: none"> A des comportements non sécuritaires (lancer des objets avec l'intention de blesser, frapper, bousculer, etc.) Menace l'intégrité physique ou morale de toute personne fréquentant l'école Polyvalente Menace verbalement un adulte en autorité ou un autre élève Manque de respect à un adulte ou à un autre élève
GESTES GRAVES ET ILLÉGAUX* <i>(En lien avec les codes légaux)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Se bagarre Blesse physiquement Harcèle sexuellement Est sous l'effet, a en sa possession ou vend toute substances illégales Voie Vandalise Taxe 	<ul style="list-style-type: none"> Fugue Menace de mort ou de représailles Intimide ou harcèle Possession d'arme (faux ou véritable) Pose tout geste à caractère violent Filme, enregistre ou photographie quiconque à son insu Toute autre action jugée très grave
Conséquences possibles :	
<ul style="list-style-type: none"> Sortie de classe Appel aux parents 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec la direction ou le comité d'encadrement Suspension interne ou externe •Policiers
Le code vestimentaire est l'affaire de TOUS! Tout adulte de l'école est responsable de l'appliquer et de demander aux élèves de s'y conformer.	

Manquement majeur

Intervention de niveau 2

Un manquement est donné selon les modalités du cadre établi en classe par l'enseignant en début d'année

Raison du manquement	Date	Enseignant	Conséquences possibles
			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents:

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents:

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signatures des parents

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents

			Signature des parents:
			Signature des parents:
			Signature des parents